

PROCEDURE A SUIVRE

Créer ou modifier des ouvertures nécessite le dépôt en mairie d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Les imprimés cerfa sont disponibles et téléchargeables sur le site officiel de l'administration française, « Service-Public.fr ».

Lorsque l'immeuble se trouve situé à l'intérieur d'un espace protégé, le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour les abords de monuments historiques, les SPR, les sites inscrits et les sites classés.

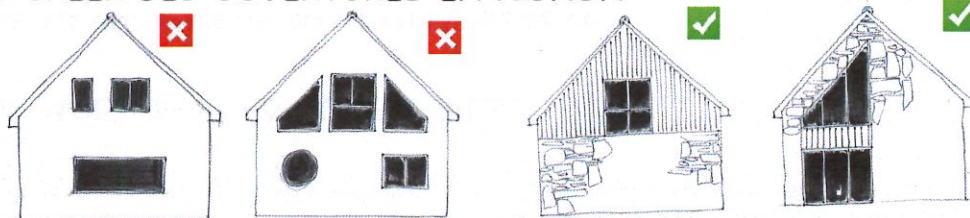
Pour savoir si votre projet se trouve dans un espace protégé, contacter la mairie de votre commune ; aussi certaines informations sont disponibles sur « geobretagne.fr ».

Avant toute démarche et afin de vérifier ce qui est autorisé il est important de consulter le règlement d'urbanisme en vigueur dans votre commune (PLU, PVAP, PSMV).

Fiche
conseil
N° 4

CRÉER, AGRANDIR OU MODIFIER DES OUVERTURES

CRÉER DES OUVERTURES EN PIGNON

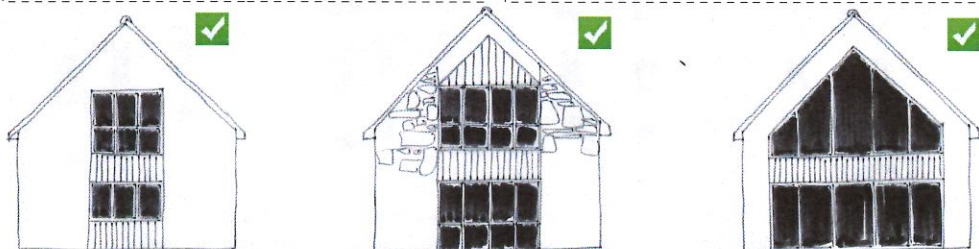


A éviter :

- La juxtaposition de différents formats d'ouvertures
- Les percements de proportions horizontales qui provoquent un effet visuel d'écrasement

A privilégier :

- Les grands percements divisés verticalement
- Les baies axées entre elles



Chaque cas doit être étudié en fonction de la typologie du bâtiment



RENSEIGNEMENTS

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor

13 rue Saint-Benoît
22 000 Saint-Brieuc
Tel : 02 96 60 84 70

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
Courriel : sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr

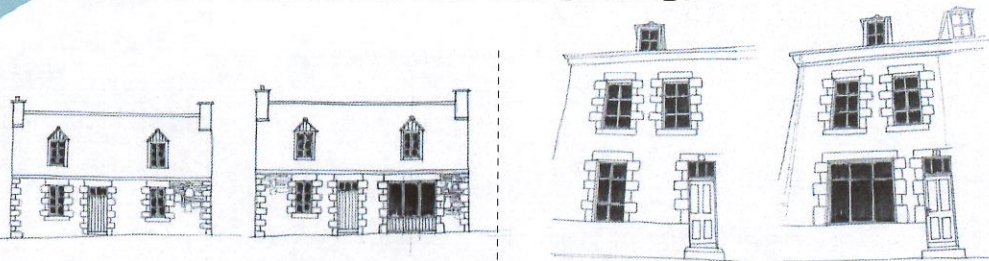
UDAP des Côtes d'Armor / 21.06.2017



Direction régionale
des affaires culturelles
Bretagne

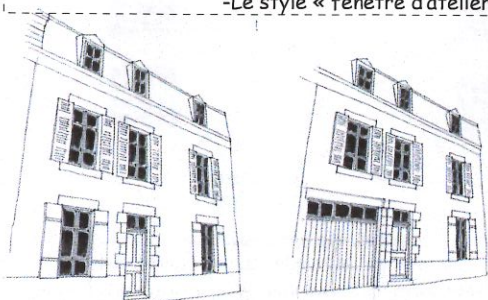
Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
des Côtes d'Armor

CREER OU AGRANDIR DES OUVERTURES



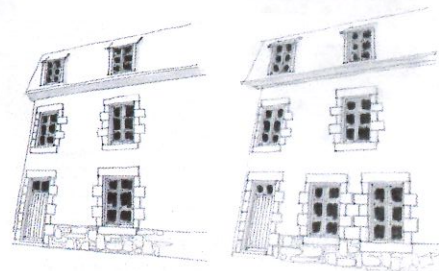
Agrandir une fenêtre existante :

- Axer les nouveaux percements sur ceux existants
- Agrandir en respectant les proportions de la façade
- Pour les menuiseries neuves choisir une division verticale de l'ouverture.
- Le style « fenêtre d'atelier » convient bien au bâti ancien



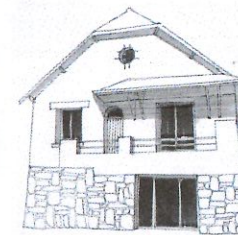
Création d'un garage :

- Pour du bâti ancien, préférer une porte en bois ou en métal avec un dessin de lames verticales



Création d'une fenêtre supplémentaire :

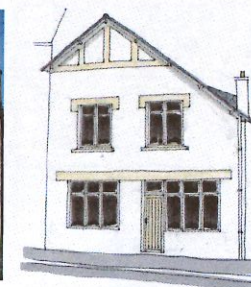
- Les menuiseries neuves seront identiques à celles existantes, même dessin, même matériau



- Sur du bâti post années 50 et contemporain le vitrage peut être plus important mais il convient toujours de diviser la largeur de l'ouverture verticalement

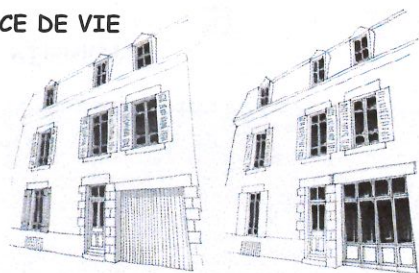
Dans tous les cas, créer, agrandir ou modifier des ouvertures transforme l'architecture de la maison. Il est important d'agir en respectant la position des ouvertures existantes ainsi que la proportion des façades et pignons concernés par les modifications, ceci afin de ne pas créer de déséquilibre.

HABITER DANS UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL

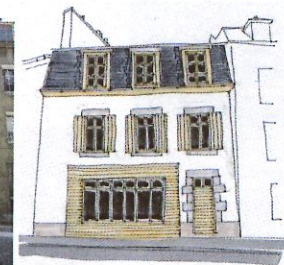


MODIFIER DES OUVERTURES

INVESTIR UN ESPACE DE GARAGE EN ESPACE DE VIE



- Sur du bâti ancien, les dimensions d'ouvertures restent inchangées, les menuiseries neuves seront en bois ou en métal
- Dans tous les cas il convient de rediviser ces larges ouvertures verticalement afin de ne pas contrarier les proportions de la façade



- Les dimensions d'ouvertures restent inchangées
- Lorsque la vitrine n'a plus de proportions ni d'éléments à conserver, une interprétation contemporaine de coffrage peut être envisagée
- Ce type de travaux peut être l'occasion d'améliorer le reste de la façade de l'habitation en correspondance avec le projet